

RANDONNER LES ARCS SUR ARGENS

EN DRACÉNIÉ

L'Apié de Raybaud

L'Apié de Raybaud, le mur à abeilles.



Mur à ruchers à Ventabren (Bouches-du-Rhône) © CERAV

Autrefois, l'apié, le mur à abeilles ou brusc en provençal, était un mur en pierre sèche dans lequel des niches destinées à recevoir des ruches étaient aménagées. Le mur emmagasinait la chaleur du soleil, adoucissant les nuits et protégeant du vent, voire de la pluie.

Le site de l'Apié de Raybaud est en réalité un ancien oppidum (habitat fortifié et haut perché, centre politique, économique et religieux des celto ligures)

L'Apié de Raybaud, habitat de la fin de l'Âge de Fer

Le petit plateau culminant de l'oppidum de l'Apié de Raybaud se trouve à 180 m d'altitude et s'étend sur environ 5 000 m². On y a retrouvé de la céramique modelée datant d'entre le 3^e et le 1^e siècles avant notre ère. Deux petites terrasses, qui n'ont pas été datées à ce jour, ont été aménagées dans la barre rocheuse qui ceint le plateau au sud-est, en surplomb de la rivière Aille.

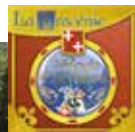
Le premier kilomètre de la balade suit le lit de l'Aille, à l'ombre de la ripisylve qui la borde. Cette rivière, qui prend sa source à Gonfaron dans le massif des Maures (Font de l'Aille), court sur 30 km environ. Elle traverse six communes varoises pour se jeter dans l'Argens au pont de fer "Eiffel". Le nom de "Pont Eiffel" pourrait venir de la technique de construction employée.

Pendant la rando ou à proximité

À l'entrée du pont de pierre (1^e pont sur le chemin du bac), prêter attention à la plaque posée après la crue du 15 juin 2010.

Aller sur le pont de fer dit "Pont Eiffel" pour voir la "mescla" (rencontre des eaux) de l'Argens et de l'Aille. Observer qu'à cet endroit l'Argens a la particularité de passer deux fois sous le même pont.

Le petit plateau sommital fut occupé par un oppidum entre le troisième et le premier siècle avant notre ère. Trace du mur d'enceinte, d'une tour et d'une case.



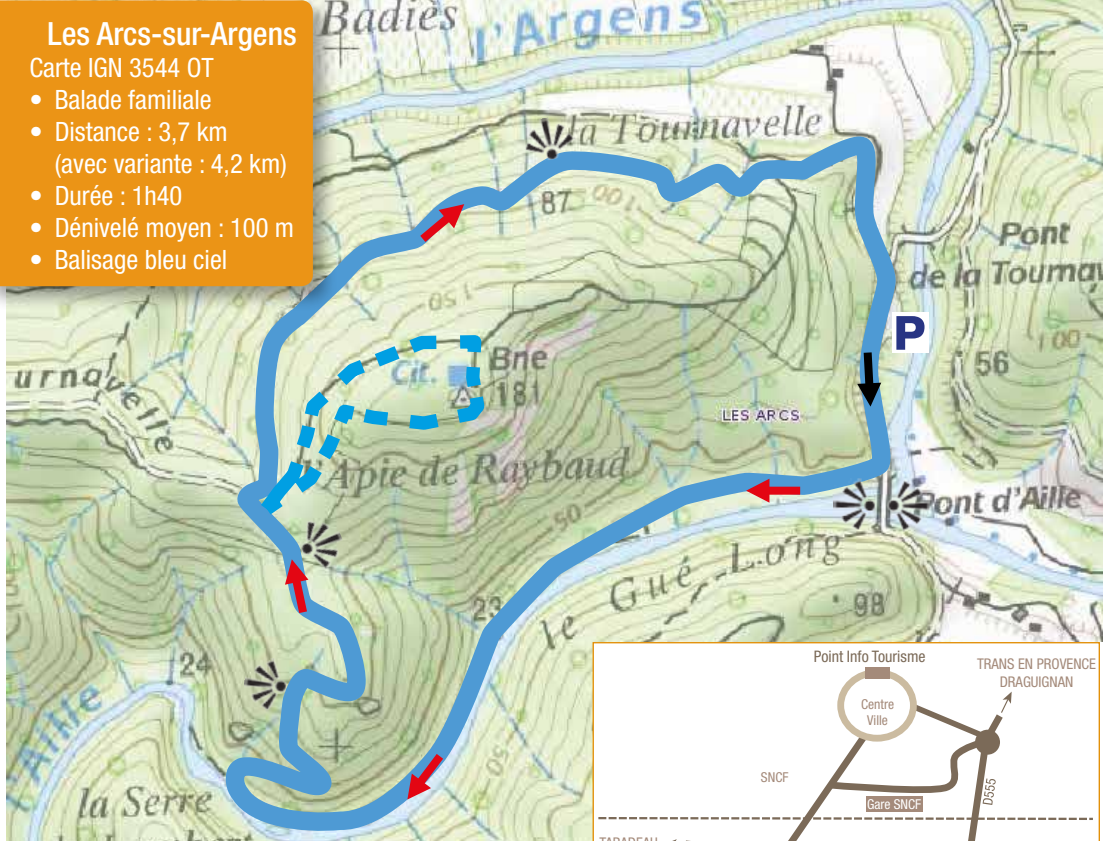
BELLE COMME LA PROVENCE
RAYONNANTE COMME L'AZUR



Les Arcs-sur-Argens

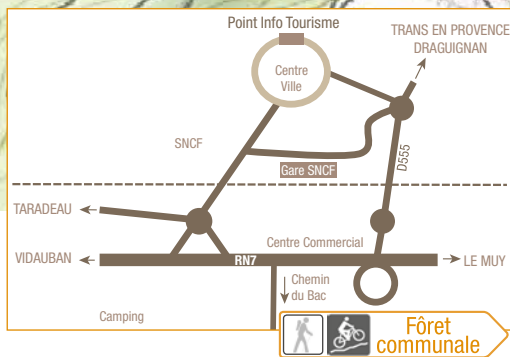
Carte IGN 3544 OT

- Balade familiale
- Distance : 3,7 km
(avec variante : 4,2 km)
- Durée : 1h40
- Dénivelé moyen : 100 m
- Balisage bleu ciel



Accès

- Sur la DN7 au sud de la ville, prendre le Chemin du bac (panneau «Forêt communale») le suivre sur 3 km environ.
- Se garer au parking de la Tournavelle (P), entre les deux ponts après le pont de l'Argens et avant le pont de l'Aille.



Parcours

- Du parking, partir à pied vers le sud et suivre la route goudronnée sur 200 m.
- Juste avant le pont de l'Aille ("Ppont Eiffel"), bifurquer à droite (contourner la barrière côté droit) et qui longe la rivière sur environ 1,5 km (joli point de vue, à gauche en contrebas, sur le pont Eiffel).
- Prendre le sentier qui monte à droite à travers bois et grimper jusqu'à retrouver un chemin de terre qui mène jusqu'à la citerne (env. 800 m) et au croisement du sommet.

(Variante possible pour aller à l'oppidum : avant d'arriver à la citerne, une flèche indique "oppidum".

Emprunter une "draille" (petite sente) bien tracée qui permet d'accéder à un oppidum - cote 181.

Au sommet, un à-pic permet d'avoir une belle vue sur le pont de fer et le massif des Maures.

Redescendre par la première piste à gauche qui ramène à la citerne. Arrivé à la citerne, tourner à droite.)

- Suivre la piste du bas (la Tournavelle) qui redescend vers la droite et surplombe le lit du fleuve Argens (plusieurs superbes points de vue sur la plaine de l'Argens et la ville des Arcs sur Argens.)
- Nouveau croisement après environ 1,5 km : prendre à droite pour retrouver la route et rejoindre le parking.

Accès à la forêt en période de chasse en battue

Recommandations

- La forêt communale des Arcs sur Argens fait l'objet d'une division permanente en différentes zones permettant à chaque usager de la forêt de choisir la zone accessible en période de chasse en battue, pour la pratique de ses activités, en empruntant de préférence, selon le jour, la zone sans chasse en battue. **Plus de précision :** <http://www.mairie-les-arcs-sur-argens.fr>
- Pompier** • 112 • **Info Massif** • 04 98 10 55 41 • var.pref.gouv.fr/massifs • ddaf.cdig-83.org

